



Dans le cadre du sujet de la mobilité relative aux jeux olympiques et paralympiques qui se dérouleront à Paris à l'été 2024, je vous informe qu'il est impératif que chaque professionnel du secteur de la santé désirant accéder aux zones règlementées, de Paris et de la petite couronne, réalise une demande d'enregistrement en ligne.

Comme annoncé par Monsieur Laurent Nuñez, Préfet de Police de la Préfecture de Paris, lors de la conférence de presse du 25 avril dernier, **les plateformes officielles pour l'obtention de laissez-passer sous forme de QR Code sont désormais accessibles.**

Le QR code sera nécessaire pour circuler dans les périmètres de sécurité se trouvant en zones rouges, mais également en zones bleus.

Par conséquent, **je vous invite à vous inscrire sur ces plateformes si vous souhaitez accéder à ces zones :**

CIRQLIZ VIA JOPTIMIZ - Déplacements professionnels JOP Paris 2024 :
plateforme d'obtention du QR code « zones bleues » ;

PASS JEUX – Site Officiel (pass-jeux.gouv.fr) :
plateforme d'obtention du QR code « zones rouges ».

Si vous conduisez l'un des véhicules suivants, les forces de l'ordre vous donneront l'accès aux périmètres rouges sans laissez-passer :

- véhicules de secours pour urgences et publics vulnérables : BSPP, SDIS, SAMU, ambulances privées sur régulation du centre 15, Sos médecins, greffe d'organes, ... ;
- véhicules des professionnels assurant les soins à domicile si urgence ou prise en charge de personne vulnérable (possible demande de justificatifs).

Vous trouverez les éléments relatifs aux dossiers de presse comprenant l'ensemble des éléments d'information relatif à l'accessibilité des périmètres de sécurité durant :

- la cérémonie d'ouverture ;
- les jeux olympiques et paralympiques.

En cliquant sur le lien suivant : **Dossiers de presse JOP | Préfecture de Police (interieur.gouv.fr)** et repris sur les sites **anticiperlesjeux.gouv.fr**.

À lire aussi : **Professionnels de santé : comment vous déplacer pour la prise en charge de vos patients pendant les JOP 2024 ?**

Pour votre information, à compter du 1er juin 2024, pour toutes questions concernant la tenue des JOP24, vous pourrez adresser vos questions à **ars-dd77-jop24@ars.sante.fr**.

